



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

de la Commune de **BEUIL**
Alpes-Maritimes

Le lundi dix-sept juillet deux mille vingt-trois, à 19 heures, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier Adjoint au Maire.

Date de convocation : 11/07/2023

Etaients présents : M. Nicolas DONADEY, premier Adjoint, M. Alexandre GEFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale,

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Représentés : M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 13/07/2023 ; M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 16/07/2023 ; M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 17/07/2023, M. Roland GIRAUD, Maire, est représenté par Mme DONADEY Karine aux termes d'une procuration en date à Beuil du 17/07/2023.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N° 05-2023

ORDRE DU JOUR

1. Affouage 2023,
2. Délibération rectificative – Attribution des conventions de pâturages – Parcelles non soumises au régime forestier,
3. Délibération rectificative – Attribution des conventions de pâturages – Parcelles soumises au régime forestier,
4. Délibération modificative – Voirie communale 2022 – DCA 2022,
5. Voirie communale 2023 – DCA 2023,
6. Attribution compensation 2023 – CCAA
7. Approbation avenant n° 1 au PV de transfert des compétences Eau et Assainissement entre la commune de Beuil, la Communauté de Communes Alpes d'Azur et la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAAM),
8. Validation des devis pour relevé topographique,
9. Régularisation du tableau des effectifs,
10. Adoption convention associations/commune,
11. Adoption du blason de Beuil,
12. Adoption du logo de Beuil.

❖ QUESTIONS DIVERSES :

- ARR de travail effectué avec Maître Aude de PREMARE sur les concerts payants organisés au Gîte de la Lapierre par l'Association « La Montagne Qui Donne, en Vie ».

006-210600169-20230721-FV_17_07_2023-DE
Reçu le 27/07/2023

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel de membres du conseil municipal en exercice à 19h00 par Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint au Maire, la séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2023 n'a pu se tenir, soit :

- 5 présents sur les 11 en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Monsieur le 1^{er} Adjoint, déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au vendredi 21 juillet 2023 à 19h00.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

SEANCE LEVEE A 19 H 30

Beuil, le 21/07/2023

P/o le Maire empêché,
Nicolas DONADEY,
1^{er} adjoint au Maire



Le secrétaire de séance
Christian GUILLAUME
Adjoint au Maire



AR Prefecture

006-210600169-20230721-PV_17_07_2023-DE
Reçu le 27/07/2023